

L'Espace des temps du Grand Lyon : mieux concilier les rythmes de vie à l'échelle d'un territoire

.....
Espace des temps
Direction prospective et stratégie
d'agglomération du Grand Lyon
203, rue Garibaldi
69003 Lyon
Tél. : 04 26 99 39 91
www.espacedestemps.grandlyon.com
.....

La mission Espace des temps, lieu de réflexion et d'action sur les temps urbains, est créée en 2003 au sein de la Direction prospective et stratégie d'agglomération de la communauté urbaine du Grand Lyon. Son objectif est de mieux articuler les rythmes de la vie : vie professionnelle, vie personnelle, vie familiale et vie citoyenne... et les rythmes des territoires. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants en réduisant les dysfonctionnements issus des rythmes urbains en termes de services, de mobilité et d'usage de la ville. L'Espace des temps est défini comme « *un outil d'observation, de concertation et d'expérimentation sur les pratiques temporelles de l'agglomération afin de rendre la ville plus souple, mieux adaptée dans son fonctionnement, et donc plus facile à vivre pour ses habitants* ».

Vers une mobilité plus durable

L'un des axes majeurs de l'Espace des temps du Grand Lyon concerne les services innovants à la mobilité. Les problèmes importants de déplacements, d'embouteillages, de stress, et leurs conséquences en termes de développement durable ont conduit l'agglomération à investir fortement cette thématique. Le territoire opportun

d'intervention et de réflexion s'est naturellement situé à l'échelle de la communauté urbaine, qui réunit 57 villes et 1,3 million d'habitants. La plupart des actions s'expérimentent sur des territoires localisés, mais s'inscrivent dans le plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération. La mission Espace des temps est pilotée et animée par Lucie Verchère-Tortel, présente depuis l'origine et spécialiste des questions de temps.

Méthode d'intervention

La politique temporelle ne vient pas s'ajouter aux autres politiques, il s'agit d'une politique transversale qui accompagne, soutient et coordonne des politiques urbaines ou sociales. Elle oblige au partenariat local et à la mise en place d'un processus de négociation continu. Elle décloisonne les pratiques en mobilisant et concertant les utilisateurs de la ville et l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, institutionnels et universitaires autour d'un projet. « *Notre rôle est d'impulser des actions, et c'est ensuite aux acteurs locaux de s'en emparer et de les étendre* », explique Lucie Verchère-Tortel.

La mise en œuvre de chaque projet expérimental comprend 4 étapes :

- observer et diagnostiquer les besoins,
- concerter les acteurs concernés,
- expérimenter l'action au niveau local,
- communiquer autour du projet à travers des plaquettes, forums, presse et documentation.



Déroulement de la mise en place d'un PDIE au parc technologique de Saint-Priest.

Il existe actuellement 20 bureaux des temps dans toute la France, regroupés depuis 2004 au sein d'un réseau national des acteurs du temps, « Tempo territorial », lieu de capitalisation et d'échanges de bonnes pratiques. Ces bureaux ont émergé au début des années 2000, en lien avec la réflexion sur le temps de travail, sous l'impulsion de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

Les politiques temporelles prennent véritablement leur essor à partir de 2001 avec la remise du rapport « Temps des villes », d'Edmond Hervé, député-maire de Rennes, au ministre de la Ville.

Bien avant la France, l'Italie est une pionnière sur ces questions en Europe. Dès le début des années 1980 se met en place dans ce pays, sous l'impulsion de mouvements féministes, une politique temporelle. Les femmes effectuant une double journée de travail ont posé le problème de la conciliation des temps et de la nécessité de repenser l'organisation des horaires des services publics, des transports, des cycles de travail, pour une meilleure qualité de vie. Les maires italiens ont été incités par la loi à mettre en place des « tables de concertation » réunissant employeurs, institutions, services et usagers, pour réfléchir à de nouvelles organisations. En mars 2000, une loi a institutionnalisé en Italie la création de bureaux des temps et on en compte environ 200 en 2009 à travers le pays.

Les plans de déplacements inter-entreprises

L'Espace des temps a démarré son activité en répondant à un appel d'offres européen sur un projet Equal, en partenariat avec Agefos PME autour de la thématique « articulation des temps pour mieux développer les compétences ». Il s'agissait de repenser la relation de l'entreprise avec son territoire en mettant en place des services adaptés aux besoins des salariés. Ce projet Equal a notamment abouti à la création d'une crèche associative inter-entreprises de 55 places en 2005 dans le quartier Gerland (VII^e arrondissement de Lyon), avec la participation des parents, de la CAF, des entreprises et des acteurs locaux.

Ce premier travail de concertation avec les entreprises et les salariés s'est poursuivi et étendu autour des questions de mobilité et de déplacements urbains. Pour répondre à cette préoccupation, l'Espace des temps s'engage depuis 2007 dans l'élaboration de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE). Il s'agit d'une démarche collective et participative, dans laquelle les acteurs volontaires d'une zone d'activités économiques (salariés, direction de l'entreprise, clients, fournisseurs) se concertent pour proposer des mesures qui faciliteront leurs déplacements pour accéder à leur lieu de travail. Il s'agit d'inciter les salariés à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

Sur chaque territoire, le projet est porté par les entreprises, via les associations d'entreprises, et le financement est assuré à 80 % par des fonds publics - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Grand Lyon (avec l'Espace des temps) et Région Rhône-Alpes - et 20 % par les entreprises.

Un diagnostic des pratiques des salariés est réalisé pour mesurer leurs contraintes, recueillir leurs attentes et évaluer les efforts qu'ils sont prêts à consentir pour limiter l'utilisation de leur

véhicule. Plusieurs atouts incitent les entreprises à s'engager dans la démarche du PDIE : limiter le nombre de voitures et de places de parking, réduire le budget consacré aux transports pour les salariés, fluidifier l'accès au site d'activité, rendre le territoire plus attractif, agir pour l'environnement en limitant la pollution, se regrouper de manière à peser dans les négociations avec les autorités en charge d'organiser les transports. Réunir plusieurs entreprises permet d'élaborer des outils communs, de partager des solutions et de répartir les frais quand on décide par exemple de se doter d'une flotte de vélos. Après une phase d'étude, d'enquête, de réflexion au sein de groupes de travail, un plan d'action budgétisé est établi.

Chaque entreprise s'engage à respecter un certain nombre de mesures :

- organiser le covoiturage,
- promouvoir les modes doux (vélo, piéton) - installer un parc à vélos, sécuriser les accès vélo et piéton,
- participer plus largement au financement de l'abonnement annuel aux transports en commun,
- aménager les horaires de travail pour décaler les flux d'entrées et de sorties de voitures sur le site,
- mieux gérer le stationnement,
- aménager l'organisation du travail, favoriser la visioconférence,
- mettre en place des navettes privées inter-entreprises,
- améliorer l'offre de transport en commun ou modifier les fréquences de passage.

Les facteurs clés de réussite de tels projets (Source : Brochure Espace des temps du Grand Lyon)

> Afin d'assurer les crédibilité et pérennisation de ces démarches, il est important que le portage soit réalisé par les entreprises elles-mêmes avec une implication financière de leur part dès le début de l'action.

> Un portage politique fort et une animation réalisée par le Grand Lyon -(Espace des temps et développeurs économiques) qui fédèrent leurs réseaux et leurs savoir-faire.

> Une communication et une sensibilisation suivies !

> Un argumentaire gagnant/ gagnant/ gagnant : une meilleure compétitivité pour les entreprises / une meilleure qualité de vie pour les salariés / des territoires plus attractifs car innovants.

> Une vraie attente des entreprises, en lien avec les besoins existants, émergeant soit des salariés, soit des syndicats, soit des entreprises.

> Tous ces terrains d'expérimentation ont donné lieu à un partenariat et une concertation innovants puisque chaque comité de pilotage a réuni TOUS les acteurs concernés : Collectivités (Grand Lyon, villes), services Sytral, Ademe, Région RA, CCI et entreprises volontaires. Il est évident que ce partenariat a permis de concrétiser et de faire avancer positivement les démarches engagées.

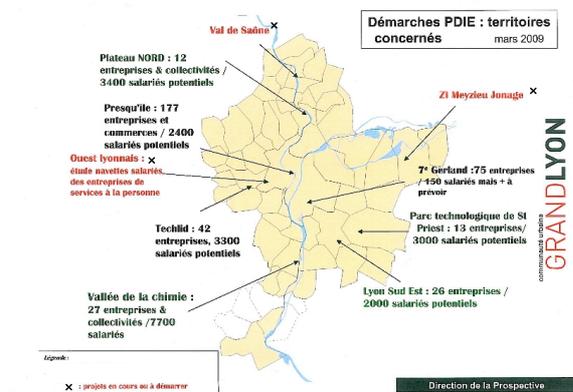
> En tout état de cause, le partenariat a permis une écoute attentive de la part du Sytral, pour améliorer la desserte transports des zones d'entreprises.

> Il a également permis de construire collectivement une approche méthodologique en terme d'ingénierie de déplacements qui a fait émerger des besoins spécifiques de nouveaux métiers territoriaux de postes de « conseils en mobilité locale » portés par les associations d'industriels sous l'impulsion et co-financés par le Grand Lyon, la Région RA et l'Ademe.

> Cela permet, à un coût équivalent, de pérenniser les dispositifs sur le terrain et de mettre en place un dispositif d'aide territorial innovant, ce qui constitue un plus en terme d'attractivité des territoires (ex. Techlid et PDIE Presqu'île).

Une fois le PDIE adopté, il faut informer le personnel des nouvelles mesures, les mettre en œuvre et pérenniser les actions. Cette dernière phase est souvent la plus délicate. Pour favoriser les démarches, l'Espace des temps peut financer des cabinets d'étude spécialisés pour le diagnostic ou recruter un animateur mobilité en contrat à durée déterminé de deux ans pour accompagner

l'ensemble du processus. Ce sont ainsi 10 PDIE qui ont été mis en place jusqu'alors, touchant environ 400 entreprises et plus de 20 000 salariés.



Source : Communauté urbaine Grand Lyon, direction de la prospective.

Le développement du covoiturage au niveau de l'agglomération

L'expérience des PDIE et les liens noués avec les entreprises ont permis de mettre en évidence la nécessité d'organiser avec et pour les entreprises un système de covoiturage organisé. « Pour éviter que chaque territoire parte avec son propre outil, le Grand Lyon a décidé d'impulser la démarche covoiturage avec un prestataire unique, La Roue verte, qui organisera le covoiturage sur l'ensemble des zones d'entreprises », explique Lucie Verchère-Tortel lors d'un colloque les 19 et 20 janvier 2009¹. Cet outil se décline sous la forme d'un portail Internet : www.covoiturage-grandlyon.com et d'une centrale téléphonique.

Quatre territoires du Grand Lyon sont couverts (94 entreprises participantes, touchant 174 000 salariés) et tous les territoires qui ont un PDIE le seront d'ici 2010.

Le site Internet a été lancé en février 2009 et compte déjà en juin 1 300 inscrits. Son utilisation se veut très simple : l'inscription est gratuite, il suffit de renseigner ses points de départ et

d'arrivée, d'indiquer si l'on possède un véhicule ; le logiciel de recherche trouve les personnes qui effectuent le même trajet grâce à une carte interactive sur laquelle il suffit de cliquer pour obtenir leurs coordonnées. On contacte les covoitureurs par courriel ou par téléphone et une alerte courriel est adressée dès que quelqu'un fait le même trajet. Une garantie retour a également été mise en place dans le cas où le covoitureur « pose un lapin » à son passager. Dans ce cas, ce dernier compose un numéro d'assistance et une solution alternative est recherchée (transport en commun, autre covoitureur). Si aucune de ces solutions n'est envisageable, un taxi est envoyé, remboursé par Le Grand Lyon à hauteur de 10 euros.

Une charte décrit le fonctionnement et les règles du covoiturage, dont voici quelques extraits :

- « Passagers, vous devez avoir une solution alternative pour vous déplacer en cas de désistement du conducteur. Ne lui reprochez pas ses désistements et sachez respecter ses contraintes.
- Conducteurs, prévenez vos covoitureurs de tout changement de planning dans un délai suffisant.
- Conducteurs, n'imposez pas à vos covoitureurs un système de calcul de prix compliqué. Les participations sont généralement calculées sur les frais d'essence (...). Si vous souhaitez équilibrer l'utilisation de la voiture, choisissez plutôt un covoitureur qui en possède une également et alternez la conduite. »

La mise en place de cette plate-forme a été cofinancée par le Grand Lyon et l'Ademe. Un budget de 70 000 euros a été nécessaire à la conception du site web, à la mise en place de la centrale d'appel et aux opérations de communication auprès des salariés. Principal argument avancé : partager sa voiture pour aller travailler est à la fois économique et écologique. « On estime que, si le système est utilisé au moins une fois par semaine par les conducteurs, cela permettra de réduire

¹ « Du PDE au PDIE : des outils au service de l'amélioration des déplacements des salariés », colloque organisé par le Grand Lyon les 19 et 20 janvier 2009 dans le cadre des Assises nationales du développement durable.

de 10 % la circulation dans l'agglomération », souligne Lucie Verchère--Tortel.

Une multitude d'autres actions

L'Espace des temps initie et accompagne beaucoup d'autres projets dans le domaine de la mobilité...

- Fluidifier la circulation aux abords des établissements scolaires à Neuville-sur-Saône : des réunions avec les élus, les chefs d'établissement, les parents d'élèves, ont permis de décaler les horaires de sorties et d'entrées des élèves.

- Améliorer les déplacements en transport en commun la nuit en favorisant la mise en place de trois navettes « Pleine lune » après minuit, les jeudis, vendredis et samedis. Ces navettes au départ du centre de Lyon relient les lieux de sorties nocturnes aux résidences étudiantes. Les étudiants sont les principaux utilisateurs, mais 10 % des usagers sont des travailleurs de la nuit.

- Lever les difficultés d'accès à l'emploi liés à des problèmes de mobilité (projets en cours) :

1. Le Pôle emploi et les entreprises de services à la personne ont sollicité l'Espace des temps pour trouver une solution pour les particuliers employeurs qui ont des difficultés à engager du personnel. Alors que les employeurs habitent plutôt les villes de l'ouest de Lyon, les employés potentiels vivent dans les quartiers populaires des villes du sud de Lyon. Les transports en commun entre ces deux zones ne sont pas suffisamment développés pour favoriser l'emploi.

2. Une commune au sud de Lyon a mis à disposition une grande maison lui appartenant en vue d'y installer un centre de télétravail collectif. Une étude préliminaire a été menée par l'Espace des temps.

... mais, dans d'autres domaines :

- Faire connaître aux habitants les services publics ou privés ouverts à Lyon et Villeurbanne entre minuit et 5 heures du matin. Une carte de ces lieux souvent méconnus a été diffusée, montrant que l'offre de loisirs nocturnes est importante.

- Organisation de forums invitant tous les usagers et acteurs de la ville à débattre autour de thèmes comme « *Les enfants sont-ils aux 35 heures?* », « *Le temps d'être père et mère* », « *La mobilité quotidienne des femmes* », « *Trop pressés, trop stressés* »... .

De nombreux autres projets sont menés ainsi que des études qui participent à la réflexion autour des nouveaux aménagements et des politiques publiques sur le territoire. « *Les politiques temporelles se cantonnent souvent à des projets expérimentaux et sont difficiles à démultiplier faute de moyens financiers* », regrette Lucie Verchère-Tortel. Néanmoins, l'Espace des temps du Grand Lyon a su montrer que les politiques temporelles répondent à un besoin social, sont utiles à une meilleure organisation territoriale et aident à la transformation des pratiques individuelles pour aller vers une mobilité plus durable.

Mots clés (indexation DPH) : MOBILITÉ PROFESSIONNELLE, TRANSPORT

Fiche réalisée le 2/07/2009